



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 juin 2013

9809/13
COR 1 (fr)

ENER 199

CORRIGENDUM À LA NOTE

du: Coreper

au: Conseil

n° prop. Cion: 16202/12 ENER 467

Objet: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions
- Pour un bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie
= *Projet de conclusions du Conseil*

À la page 12, il convient de lire la deuxième phrase comme suit:

"Le Conseil constate que l'utilisation de mécanismes portant sur les capacités pourrait constituer une solution à envisager, dans le but de garantir l'adéquation de la production et la sécurité d'approvisionnement dans les situations où le marché intérieur ne fonctionne pas encore de manière efficace, en raison par exemple de l'absence d'interconnexions ou lorsque les flux entrants de grandes quantités d'énergie produite à partir de diverses sources **accélèrent** la nécessité de procéder à des investissements suffisants dans la production flexible que le marché ne couvre pas, tout en prenant note des effets négatifs **potentiels des** mécanismes **de capacités** décrits dans la communication."